Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605064-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 12 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre d'absents : 3
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, **le douze mai à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absents	Mme GOBÉ Laurence, Mme BRIAND Stéphanie, M. PITOIS Ludovic,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie,
Convocation	05/05/2026

2026 05 064 Application « Mon Village »

Madame Delphine LE ROY, conseillère déléguée à la communication, informe l'assemblée de la présentation de l'application « Mon Village » *(en partenariat avec le groupe Ouest-France)* à la commission communication le 13 avril 2026.

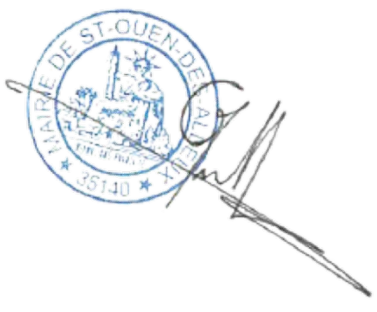
Sur proposition de la commission, qui a validé le principe et les fonctionnalités de cette application (offre modulable, pages personnalisées dédiées aux associations, commerçants, informations communales, etc.), elle propose au Conseil municipal de valider le devis correspondant.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 200 € HT par an, auxquels s'ajoutent des frais de formation de 200 € HT pour la première année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition d'adhésion à l'application « Mon Village » ;**
- **DÉCIDE de mettre en place cette application à titre expérimental pour une durée d'un an, afin d'évaluer son utilisation par les administrés ainsi que son alimentation par les associations et les commerçants ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition commerciale ainsi que tout document afférent ;**
- **PRÉCISE que cette nouvelle application fera l'objet d'une communication en partenariat avec Ouest-France, ainsi que sur les supports de communication de la commune (WhatsApp, Facebook et bulletin municipal) ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 18/05/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260512-D202605064-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.